

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 69 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 21 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 0</i>
---	--	---

Date de convocation : 4 mai 2021

Vote(s) pour : 90
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 10 mai 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-05-10-CM-8 :

Déchèteries de Metz Métropole - Participation 2021.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

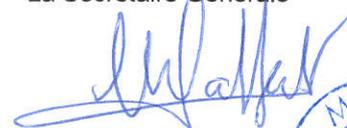
Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2021,
VU le Budget Annexe Déchèteries 2021,
VU la délibération du Conseil d'Administration d'Hagani, en sa séance du 13 janvier 2021, relative à la fixation des tarifs 2021 des prestations de traitement des déchets de Metz Métropole,
VU l'augmentation des coûts de transport et de traitement de 62,94 € HT la tonne pour les déchets non incinérables,
VU l'augmentation de 5 € HT / tonne de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur le traitement de ces mêmes déchets,
VU les prévisions de tonnages 2021,
VU la convention d'utilisation des déchèteries conclue avec la Communauté de Communes Mad et Moselle, pour les habitants d'Ancy-Dornot, Arry, Corny-sur-Moselle, Gorze, Jouy-aux-Arches, Lorry-Mardigny, Noveant-sur-Moselle et Rezonville-Vionville,
CONSIDERANT la participation nécessaire à inscrire en recettes pour assurer l'équilibre du Budget Annexe Déchèteries,

DECIDE de maintenir le montant de la contribution mensuelle pour l'exercice 2021 à 1,41 € HT/habitant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette facturation et à l'émission des titres de recettes correspondants.

Pour extrait conforme
Metz, le 11 mai 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20210510-05-2021-DC8-DE

Numéro de l'acte : 05-2021-DC8
Date de décision : lundi 10 mai 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Déchèteries de Metz Métropole - Participation 2021
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 11/05/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210510-05-2021-DC8-DE
Document principal : 99_DE-8.pdf

Historique :

11/05/21 13:12	En cours de création	
11/05/21 13:13	En préparation	Catherine DELLES
11/05/21 15:28	Reçu	Catherine DELLES
11/05/21 15:29	En cours de transmission	
11/05/21 15:33	Transmis en Préfecture	
11/05/21 15:37	Accusé de réception reçu	